

Études d'histoire religieuse



Adrien Thério, Joseph Guibord, victime expiatoire de l'évêque Bourget. L'Institut canadien et l'affaire Guibord revisités, Montréal, XYZ, 2000, 270 p.

Pierre Hébert

Volume 68, 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1006747ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1006747ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (imprimé)

1920-6267 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Hébert, P. (2002). Compte rendu de [Adrien Thério, *Joseph Guibord, victime expiatoire de l'évêque Bourget. L'Institut canadien et l'affaire Guibord revisités*, Montréal, XYZ, 2000, 270 p.] *Études d'histoire religieuse*, 68, 111–112.
<https://doi.org/10.7202/1006747ar>

Adrien Thério, *Joseph Guibord, victime expiatoire de l'évêque Bourget. L'Institut canadien et l'affaire Guibord revisités*, Montréal, XYZ, 2000, 270 p.

C'est à croire que l'historiographie autour de l'Affaire Guibord est à l'image de cette histoire elle-même, c'est-à-dire une succession presque sans fin de procès ou, à tout le moins, de réévaluations. On se rappellera en effet que Joseph Guibord, membre de l'Institut canadien, est le prétexte de l'un des plus importants affrontements du XIX^e siècle entre le clergé et les Rouges. On connaît les principaux faits qui ont marqué les dernières années du règne de Mgr Bourget : une excommunication douteuse à l'encontre de cet imprimeur de l'Institut canadien, un refus de sépulture en cimetière catholique, une série de procès qui ont duré quatre années, une translation contestée des restes au cimetière catholique après cinq années de querelle.

Quelques ouvrages contemporains à cette affaire en relatèrent la plupart des péripéties. Puis, il faut signaler tout particulièrement *L'Institut canadien et l'affaire Guibord* du jésuite Théophile Hudon (1938) et, en 1992, de Robert Hébert, *Le Procès Guibord ou l'interprétation des restes*. D'autres ouvrages ont traité en partie de cette affaire ; l'auteur canadien anglais Herman Buller en fera même un roman en 1965, *Quebec in revolt. The Guibord Affair*.

Alors que diable Adrien Thério vient-il faire dans cette affaire ? L'avocat du diable, justement, c'est-à-dire une remise à l'heure des pendules de l'interprétation à propos de ce contentieux entre Mgr Bourget et l'Institut canadien de Montréal.

Au cœur de ce débat se trouve la question suivante : Guibord avait-il vraiment perdu tous ses droits de catholique au moment de sa mort ? Sinon, Mgr Bourget aurait-il profité de cette situation pour donner l'estocade à cet Institut qui sévissait depuis 1844 ? Adrien Thério estime que l'on n'a jamais répondu clairement à ces questions : l'ouvrage de Hudon ne ferait que prendre la défense de l'évêque, et les autres études iraient soit dans le même sens, soit ne résoudraient pas clairement la situation.

L'ouvrage que nous offre Adrien Thério est très bien divisé, s'ouvrant sur une bonne vulgarisation autour du libéralisme et de l'ultramontanisme, puis scrutant minutieusement les tenants et aboutissants de cette querelle. On y trouve donc une présentation de l'historique, les étapes des procès, les jugements, la réaction de quelques acteurs du temps et la relation de cet enterrement presque surréaliste. Quatre appendices donnent ensuite les textes des divers jugements de la cour. On prendra cependant garde aux coquilles touchant les dates.

On aura cependant compris que l'intention de l'auteur est de prendre position, et celle-ci est claire. En effet, quand Bourget a prétendu qu'il y a eu excommunication contre Guibord, Adrien Thério soutient que « c'était une façon de jouer sur les mots [...] » (p. 59). Ce que vise l'évêque de Montréal, c'est de « semer l'effroi parmi les membres de l'Institut qui ne voulaient pas se soumettre [...] » (p. 60). En fait, Rome n'aurait pas davantage condamné l'Institut, si bien que les manœuvres de l'évêque, de la purge de la bibliothèque jusqu'à ces prétendues excommunications, apparaissent comme des exactions faites de mauvaise foi (malgré la *bonne foi*) pour détruire les chantres du libéralisme, de même que leurs institutions : « [...] l'affaire Guibord, c'est une histoire ignominieuse dont l'Église de Montréal devrait avoir honte. » (p. 189)

Adrien Thério a raison, je crois, d'accorder cette importance à l'interprétation de l'affaire Guibord. Il cite un texte de Dessaulles que je trouve pour ma part fondamental : « Une bibliothèque expurgée comme le voudrait l'autorité ecclésiastique ne mériterait plus d'être appelée un répertoire général des connaissances humaines, car les retranchements que l'on en ferait seraient tels que les livres les plus essentiels [...] seraient impitoyablement bannis. » (p. 63) Cet affrontement du XIX^e siècle dépasse largement ce cadre historique. On voit bien en effet qu'il met face à face la notion d'une culture libre, qui fait appel à la responsabilité, et celle d'une culture dirigée, par quelque dogme ou idéologie que ce soit. L'Index est à cet égard un instrument dont l'enjeu est en vérité celui des limites du pouvoir. Le XIX^e siècle montre ce combat exemplaire entre un clergé qui tente de pousser la limite du contrôle le plus loin possible, dût-il pour cela, selon Thério, être romain plutôt que d'être chrétien, et les revendications incessantes de Dessaulles et *tutti quanti*, qui veulent reconquérir des territoires de liberté qu'ils estiment perdus. Le livre d'Adrien Thério nous rappelle cette incessante tension dans cet ouvrage qui a, entre autres mérites, celui de son engagement.

Pierre Hébert
Université de Sherbrooke

* * *

Yves Lavertu, *Jean-Charles Harvey, le combattant*, Montréal, Boréal, 2000, 462 p.

Jean-Charles Harvey (1891-1967) est une figure peu connue de l'histoire du Québec. Même si des auteurs se dont déjà intéressés à lui, Yves Lavertu propose une nouvelle biographie qui se veut plutôt « un chapitre de vie », ce chapitre durant lequel Harvey a voulu « éveiller la conscience de ses compatriotes à l'époque de la Seconde Guerre mondiale ». Lavertu